



## Partage suspect par notaire louche

Par **maowlo**, le **10/10/2011** à **15:26**

Bonjour,

J'ai besoin d'un avis objectif, donc neutre, me permettant de comparer le partage qui m'est proposé après passage devant le TGI & cour d'appel, puisque le notaire mandaté a refusé de respecter les volontés testimoniales, dévalué les biens concernés & la décision du TGI.

Il y a 2 enfants d'un premier mariage, et une union réduite aux acquêts.

Voici la liste des biens et leurs destinations choisies par le défunt :

a- Actif de la communauté : 16 864.22

b- Passif de la communauté : 12253.75

c- Assurance vie réintégré par TGI : 76224 - Pour régler ses dettes

d- Foncier 1 fixé par TGI : 64028.50 - 1/3 chacun + usufruit 22867, fixé par TGI, au conjoint

e- Foncier 2 : 13339 - au conjoint

f- Foncier 3 : 57930 - 1/2 par enfant

Passif de la succession ( frais funéraires + prêt défunt non couvert ) : 41241.70

Je souhaiterais savoir quels sont les droits de chacuns, comment calculer & imputer les réductions de legs.

Sachant qu'au final :

Le conjoint se voit attribuer : a à e

Enfant 1 : se sépare de tout

Enfant 2 : f

Vous remerciant de votre aide,

Par **Domil**, le **10/10/2011** à **22:08**

Donation au dernier vivant ? si oui, quelle option ?

Le partage comprend la liquidation de la communauté ou seulement la succession ?

Par **maowlo**, le **12/10/2011** à **16:46**

bonjour,

Je vous ai décrits les dispositions du testament, qui ont dûes être confirmées par les tribunaux.

Je n'ai pas de réponse à votre 1ère question (Donation au dernier vivant ? si oui, quelle option ? )

Je pencherai pour l'option la plus simple sachant que le décès remonte à 1992, si cela importe.

Oui, le partage comprend la liquidation de la communauté et de la succession.

Mon dernier souci porte sur la manière dont l'usufruit et la nue-propriété sont imputées par le notaire dans le calcul des droits de chacun. C'est pour cela que je souhaiterai savoir quels sont les droits de chacun, et comment calculer & imputer les réductions de legs.

Par **Domil**, le **12/10/2011** à **20:52**

Il n'y a pas d'option la plus simple et de l'option choisie par le conjoint survivant, dépend le calcul